



Réponse de la liste « Grenoble Une ville pour tous » au questionnaire « Roosevelt 2012 »

Nota : les n°s renvoient aux numéros des propositions de nos 120 engagements pour Grenoble : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/>

Politique du logement :

A-1. Quel est le pourcentage de logements sociaux dans votre commune aujourd'hui ?

21,67% au 1^{er} janvier 2013 (source DDT Isère)

A-2. Quelle évolution de ce pourcentage prévoyez-vous pendant votre mandature ?

Proposition 78

Nous prévoyons une évolution de ce pourcentage vers les 25% d'ici 2025, soit 2842 logements sociaux, dans le respect des obligations relatives à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). En plus de garantir nos obligations légales nous ciblerons un taux idéal de 30%.

A-3. Comment comptez-vous vous y prendre et avec qui ?

Propositions 73 à 80

Le PLU (plan local d'urbanisme) cadrera notre réflexion générale et veillera à bloquer la spéculation immobilière.

Dans la mise en œuvre, un outil public de construction sera créé pour le logement locatif.

Il permettra le panachage de divers moyens tels que : le conventionnement (via l'ANAH), les leviers juridiques (droit de préemption) et l'expertise des associations et des bailleurs sociaux, la concertation citoyenne.

Ses objectifs seront les suivants :

- constructions d'immeubles type HLM (et parallèlement constructions de logements à loyer intermédiaire pour désengorger la demande globale)
- mise à disposition de surfaces publiques non utilisées
- mise en place d'un plan de résorption des mètres carrés non utilisés (logements vides, bureaux inoccupés)
- révision des grands projets urbains (favorisant la mixité sociale et selon les besoins réels des quartiers)
- la transformation, après rénovation, de logements privés de mauvaise qualité en logements sociaux.

A-4. Quel type de soutien comptez-vous apporter aux associations qui travaillent sur le logement social (exemple sur l'Isère untoitpourtous.org)?

Propositions 10 ; 94

Nous ferons des associations de véritables partenaires en leur proposant des contrats de partenariat d'objectif, leur assurant une coopération sur le long terme.

Nous reconnaitrons leur expertise et connaissance du terrain et co-construirons nos projets avec elles.

A-5. Vis-à-vis de toutes les populations sans logement, comment concevez-vous votre action afin qu'ils puissent être hébergés dignement? Quels moyens mobiliserez-vous pour cela ?

Propositions 83, 84, 101, 102

Afin d'assurer le logement pour tous nous oeuvrerons pour les actions suivantes :

- Multiplier par 2 la capacité d'hébergement d'urgence
- Faciliter le relai vers un logement à long terme (encourager une plus grande collaboration entre les services municipaux hébergement et logement)
- Mettre à disposition des locaux publics
- Utiliser la minoration des bas de quittance et les baux glissants
- simplifier les démarches administratives (dépôt des demandes de logement décentralisé pour les demandeurs d'asile, accompagnement juridique et des services sociaux pour les sans papiers et demandeurs d'asile, accès à l'éducation facilité pour les enfants des populations étrangères)
- création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage.

Politique sociale :

B-1. Quels moyens comptez-vous donner en support au CCAS ?

Propositions 65 ; 71 ; 72

L'obligation légale d'analyse des besoins sociaux permettra en amont de poser un diagnostic « technique » et des préconisations adaptées, avec l'avis des grenoblois grâce à un débat public. Puis pour soutenir le CCAS nous agirons comme suit :

- Encouragement des échanges avec ses partenaires associatifs
- réaffectation des budgets projets vers les réelles priorités plutôt que dans les campagnes de communication
- augmentation du crédit de l'Allocation Municipale d'Habitation dans le but d'élargir son champ d'action
- en interne, amélioration de la qualité de vie au travail pour les employés du CCAS
- plus grande transparence dans sa gestion

B-2. Quelles actions prévoyez-vous en faveur de la petite enfance ?

Propositions 27 ; 28 ; 29

Nos actions en faveur de la petite enfance seront réparties selon ces 2 axes et en association avec la CAF, le Conseil Général et les professionnels de la petite enfance (dont Education Nationale) :

- Soutien à l'accueil :

Augmenter la capacité d'accueil publique petite enfance sur l'ensemble du territoire tout en assurant la mixité sociale (+ 200 places),

Soutien aux crèches associatives et parentales,

Prise en compte des besoins de garde hors horaires usuels,

- Soutien à l'accompagnement :

Reconnaissance et professionnalisation des assistantes maternelles via le développement des dispositifs du type RAM (Relai Assistantes Maternelles), véritable lieu collectif d'échanges (de bonnes pratiques pour les AM, d'écoute pour les parents, d'éveil pour les enfants),

Développement de passerelles collectives anticipant l'adaptation des enfants à l'école.

B-3. Quelles actions prévoyez-vous en faveur des personnes âgées et de leur maintien à domicile ?

Propositions 89, 90, 25, 91

En collaboration avec le Conseil Général nos efforts en faveur des personnes âgées concerneront les points suivants :

- Faire coïncider les moyens alloués avec la réalité des besoins et le contexte des situations individuelles,
- Encourager le maintien à domicile, lorsqu'il est réalisable :
 - En organisant les conditions nécessaires (aide aux associations, professionnalisation des intervenants, davantage de logements aux équipements adaptés, création de plateforme de services pour la restauration, l'aide à domicile, le soin, les loisirs...),
 - En soutenant les initiatives types collocation jeunes-personnes âgées, les logements inter-génération, les logements regroupés à services partagé,
 - En veillant à la mixité des services dans les quartiers.

B-4. Quelles actions prévoyez-vous en faveur des personnes fortement handicapées et de leur famille?

Propositions 30, 93

Pour adoucir la vie des personnes en situation de fort handicap nous interviendrons sur les éléments suivants :

- Les conditions d'accessibilité à l'emploi, aux loisirs, infrastructures (transports, lieux publics, commerces...) et la continuité des cheminements urbains par un plan pluriannuel de mise en accessibilité,
- La représentation des personnes handicapées à chaque commission accessibilité,

- L'intégration des enfants atteints de handicap, grâce à des personnels formés, à notre parcours éducatif (compétences à acquérir, entre l'école et le quartier et en fonction des âges).

B-5. Comptez-vous pérenniser les éducateurs de rue afin d'accompagner les jeunes sur le terrain dans la durée ?

Propositions (35), 95

- En opposition aux moyens techniques souhaités par la majorité actuelle (vidéosurveillance, armement de la police municipale), nous soutiendrons les moyens humains nécessaires à l'accompagnement des jeunes, en prévention de la délinquance dans les quartiers grâce aux éducateurs, aux médiateurs (de jour et de nuit).
- Nous engagerons un travail de fond, en partenariat avec les associations d'éducation populaire et les jeunes, via les collègues, afin d'adapter l'accompagnement nécessaire aux adolescents (loisirs, projets éducatifs).

Politique énergétique et environnementale :

C-1. Quels efforts de rénovation thermique des bâtiments publics / bailleurs sociaux comptez-vous mettre en place ?

Propositions 75, 88

- Un grand plan de rénovation thermique sera mis en place. Il ciblera en priorité les constructions datant entre 1945 et 1975, les logements sociaux mais aussi des copropriétés privées nécessiteuses. Cependant, nous veillerons à ce que ces travaux n'impactent pas les loyers.
- Un plan d'investissement du patrimoine communal, déployé sur 10 ans, priorisera la rénovation des écoles.

C-2. Savez-vous combien d'argent est dépensé chaque année par les habitants de votre commune pour répondre à leurs besoins énergétiques ?

Nous manquons de données précises (un travail autour de l'OpenData est prévu dans notre projet), mais nous pouvons l'estimer entre 7,7 et 10% (cf. source ADEME).

C-3. Savez-vous combien de familles de votre commune sont en situation de précarité énergétique ?

Le manque de données précises fait que non, il faudra travailler avec les services concernés, notamment GEG et les associations, pour affiner la vision des pouvoirs publics.

Que comptez-vous mettre en place pour lutter contre cette situation ?

Propositions 22 23 71 75 (82)

- L'observatoire d'analyse des besoins sociaux que nous mettrons en place permettra entre autre un état des lieux sur les besoins énergétiques afin d'ajuster les actions pour lutter contre la précarité en la matière.
- Le grand plan de rénovation énergétique des logements qui oeuvrera tout en maintenant le coût total du logement aura pour objectif moins 25% de consommation par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2005).
En partenariat avec les associations locales, il sera également un outil public d'aide (opération mur/mur, tiers investissement) et de conseil aux particuliers (diagnostics énergétiques).
Par ailleurs, et spécifiquement pour les étudiants, nous ouvrirons la possibilité de logement dans le social afin de contribuer à la diminution de leur dépense globale d'habitation.
Nous augmenterons également l'allocation municipale à l'habitation.

C-4. Quels moyens engagerez-vous pour réguler la spéculation foncière et immobilière ainsi que l'artificialisation des sols ?

Propositions 78 80 79 81 104 82 73 74 ; 87 41 42 43

- De manière générale un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) cadrera le développement immobilier et contiendra la spéculation immobilière : droits à construire limités, remise à plat des grands projets initiés par l'équipe municipale précédente, utilisation du droit de préemption afin de réserver des terrains pour le logement social ou la création d'équipement collectifs, développement de l'habitat coopératif conçu sans faire appel à des promoteurs.
- Notre outil public de construction sera également un moyen de freiner la spéculation immobilière en s'appropriant une partie de la construction de logements (sociaux mais pas seulement). Les mètres carrés et les logements inutilisés seront mis à disposition pour l'hébergement.
- Concernant la limitation de l'artificialisation des sols des mesures particulières seront mis en place telles que l'accroissement des espaces verts dans la ville y compris dans les espaces privés, le refus de la densité à tous prix, la réappropriation des espaces vides en espaces verts, l'amplification de la présence de l'agriculture en ville et péri urbaine.

C-5. Quels seront vos engagements pour la protection de l'environnement, des ressources naturelles, et de la biodiversité ?

Propositions 36 40 41 42 43 45 46 47 48 51 52 55

- Un plan majeur de rénovation énergétique verra le jour, objectif : réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Métro et de 25 % la consommation énergétique par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2005).

Il agira comme suit :

Réduction des poussières créées par certains types de chauffages à bois via les technologies appropriées,

Division par 2 de la dépense énergétique des éclairages urbains (supprimer les éclairages inutiles tout en les améliorant là où la lumière fait défaut)

- Un plan de protection de l'Atmosphère aura pour objectif d'être en dessous du seuil d'émissions imposé par les Normes Européennes :
Améliorer la communication au sujet de l'état de la pollution,
Réduire la vitesse sur l'A480 et la rocade sud (70 km/h), favorisant également une fluidification des flux,

Rendre gratuit les transports en commun pour les jeunes de 18 à 25 ans, les étudiants et les plus précaires et pour les nouveaux résidents (pendant 3 mois avec accès gratuit à Métrovélo et autopartage) et en prévention des pics de pollution annoncés,

Tripler la pratique du vélo (augmenter les pistes cyclables et les moyens de stationnement : garages, arceaux, sécuriser les voies à risque, créer des boulevards cyclable N-S et E-O, former les nouveaux utilisateurs et accompagner les réparations par des ateliers),

Réaffecter les budgets de développement A480 et A51 à celui des transports en commun moins polluants (suppression des bus diesel en 10 ans contre trolleybus),

Exiger le maintien des budgets spécifiques de la part du Conseil Général (création du tram-train, prolongement des tram E vers le sud et A nord-sud ; bouclage des lignes de tram par la rocade sud ; création d'un transport par câbles au Nord-Ouest ; réflexion d'amélioration des téléphériques et association de la Régie concernée au réseau de transport actuel),

Améliorer l'efficacité des transports en commun actuels (élargir amplitude horaire et permettre une meilleure fréquence lorsque nécessaire, optimiser leur vitesse par la priorisation aux feux et la création de voies spécifiques) et des transporteurs (mise en place de plateforme en périphérie avec livraisons intra muros par de petits véhicules peu polluants)

Créer une ressourcerie (réparer et réemployer des objets) et des déchetteries dans chaque secteur ; mise en place de composteurs dans les quartiers et pratique de la méthanisation, se concerter avec la Métro pour favoriser la diminution des emballages à la source même de leur production,

Faire verdoyer la ville en réimplantant l'agriculture, en encourageant la végétalisation des espaces privées et vides, en développant les parcs et jardins, en plantant 5000 arbres d'ici 2020,

Faire sa place à la biodiversité en préparant l'accueil des auxiliaires (insectes, abeilles) et oiseaux, en testant l'éco pâturage, le fauchage tardif et la collecte des déchets par traction animale.

C-6. Quelles démarches favoriserez-vous pour satisfaire les besoins alimentaires locaux de qualité et de santé pour tous ?

Propositions 21 37 38 39 41 42

Afin de favoriser la qualité de vie sur les questions de santé et d'alimentation nos propositions sont les suivantes :

- besoins alimentaires : objectif 100% bio dans la restauration collective publique (en association avec la Métro, soutien aux filières locales et de qualité, aux petits producteurs, création d'une « manufacture bio », veille à la réduction du gaspillage, encouragement aux initiatives d'épicerie solidaire, paniers solidaires, ateliers cuisine, tarification progressive de l'eau), implantation d'une ferme pédagogique bio à la Villeneuve et multiplication par 2 des espaces jardins ;
- besoins de santé : en partenariat avec l'association de gestion des centres de santé, nous les développerons et les ferons évoluer (présence du planning familial et de nouvelles spécialités si besoins), tester, dès que la loi le permettra, l'ouverture d'un site d'injection de drogue sous supervision médicale, mise en place d'une charte de limitation d'exposition aux ondes électromagnétiques (interdiction des téléphones portables et utilisation de matériels informatiques filaires dans les écoles, accords avec les fournisseurs d'accès pour la limitation de puissance de leurs antennes sans entraver la 4G).

Démocratie locale :

D-1. Concrètement, que prévoyez-vous de faire pour être à l'écoute des habitants et de leurs besoins, en particulier par le biais d'associations (ex. comités de quartiers) ?

Propositions 1 2 4 9 11

Notre objectif premier en matière de démocratie locale est de co-construire la ville avec ses habitants :

- Impliquer les habitants en amont des projets, les associer tout au long du suivi, veiller à aboutir à des diagnostics partagés et à proposer des réponses alternatives. La méthode elle-même sera également évaluée. A chaque étape de cette co-construction nous ouvrirons la possibilité de participation aux jeunes habitants à partir de 16 ans et aux étrangers via les conseils consultatifs des résidents étrangers, en attendant qu'ils puissent avoir le droit de vote.
- Dans chaque secteur existera un conseil citoyen indépendant (remplaçant les CCS). Ses membres seront en partie tirés au sort et désignés par les habitants du secteur pour finalement former un bureau. Les ordres du jour lui appartiendront et il pourra communiquer librement avec les habitants grâce à des moyens spécifiques mis à disposition. Cette entité créera son règlement intérieur, pourra être saisie par les habitants et invitera, seulement si elle le souhaite, son élu de secteur.
- Une fois par an, l'ensemble des habitants d'un secteur seront invités à délibérer sur le budget participatif de 2 000 000 € répartis entre les différents secteurs, budget destiné au financement du cadre de vie. Ils voteront parmi les projets élaborés par le Conseil citoyen (priorisation ou choix alternatif) après vérification par la mairie de la seule compatibilité réglementaire des projets soumis à la délibération des habitants.
- Nous serons encore plus à l'écoute qu'actuellement des unions de quartier.

- Des comités d'usagers verront le jour pour chaque service public municipal.

D-2. Prenez-vous l'engagement de revenir chaque année devant les électeurs pour rendre compte de l'avancement de votre mandat en débattant publiquement avec eux ?

Propositions 3 5 6 8

Un nouveau budget municipal sera élaboré démocratiquement.

Les budgets participatifs seront développés (2 000 000€ à répartir entre les 6 secteurs).

Des formations et des débats seront organisés pour que les habitants puissent s'approprier la construction du budget municipal et du budget communautaire.

Des consultations seront organisées pour recueillir l'avis des habitants sur les grandes priorités et leur financement.

En cours de mandat, 2 moyens d'interpellation citoyenne seront mis en place.

- saisir le conseil municipal à partir de 2500 signataires
- utiliser un droit de votation d'initiative citoyenne à partir de 8000 signatures.

Sous réserves d'une participation au moins égale à celle de l'élection municipale, le résultat obtenu sera respecté par la mairie.

Gestion financière -Projets d'infrastructures

E-1. Quels sont-ils ?

Propositions 17 21 23 24 45 52 22 26 à 35 42 44 95

- Mettre en place un véritable bouclier social et écologique en révisant les tarifs des services publics pour améliorer le service rendu pour les usagers et chaque fois que ce sera possible définir des tarifs sociaux.
- Construire des logements de qualité à des prix accessibles à tous pour lutter contre la spéculation immobilière, ce qui suppose de revoir en profondeur la politique d'urbanisme.
- Mieux aider les associations culturelles, sportives, éducatrices et de solidarité qui remplissent de véritables missions d'intérêt général.
- Aider au développement des filières d'avenir créatrices d'emploi non-délocalisables : isolation thermique des logements, développement des énergies renouvelables, circuits courts producteurs-consommateurs, recyclerie, économie sociale et solidaire, ...
- La priorité sera donnée au développement de la présence publique de qualité dans toute la ville, condition nécessaire pour améliorer les services de proximité aux habitants, la tranquillité publique, la convivialité des espaces publics...

E-2. Comment s'articulera le financement de ces projets ?

Des économies en fonctionnement (Grands équipements : mutualiser la gestion à l'agglomération, baisse des indemnités des élus et rémunération suivant la présence) et en investissement supprimant les dépenses inutiles

permettraient un renforcement du personnel de proximité et un grand programme de petits travaux tous axés sur l'amélioration de la vie quotidienne (notamment patrimoine scolaire, sportif et culturel). Le budget de la Ville de Grenoble prévoit 283,3M€ de recette (impôt locaux, dotations de l'Etat et de la Métro et des recettes provenant de l'activité de la Ville et des subventions) et 253,1M€ de dépenses (intérêt de la dette, frais de personnel, soutien aux associations, CCAS, d'autres dépenses pour le fonctionnement des services). Il y a donc une épargne brute de 30,2M€ dont 15M€ doivent être imputés aux amortissements. Le reste peut-être investi ou augmenter les dépenses de fonctionnement. C'est là que sont les marges de manœuvres et les choix politiques possibles sans présager des économies possibles en gérant de façon différente la municipalité (il faudra toutefois réajuster ces chiffres si la dotation de l'Etat baisse comme cela est prévu).

Un exemple : Nous notons que l'actuel Programme Local d'Actions de Prévention dispose d'un budget annuel inférieur à 100 000 €. Parallèlement, l'investissement pour les 18 premières caméras a nécessité 700 000 € d'investissement, celui pour l'armement nécessiterait au moins 200 000 € pour le seul démarrage. Il faut comptabiliser en plus, pour 3 années, un budget de fonctionnement de 1 110 000 € (pour le personnel et l'entretien), soient 370 000 € par an, sans prendre en compte la subvention de la mairie à la vidéosurveillance de la police nationale. Pendant le même temps, suite aux demandes des habitants et professionnels, depuis janvier 2011, la Ville indique au CLSPD « réfléchir » à la création de médiateurs dans d'autres quartiers que la Villeneuve. La médiation expérimentée à la Villeneuve représente un budget pour la Ville de 115 000 € par an. La réaffectation des moyens permettrait donc de tripler les moyens consacrés à la médiation et la présence humaine dans les espaces publics faisant l'objet de conflits.

E-3. Vous engagez-vous à ne jamais souscrire pour la commune à un quelconque emprunt structuré et/ou à taux variable auprès d'aucune banque ?

Proposition 59

Oui. De même, les aides directes à l'économie privée seront conditionnées à des critères d'utilité sociale et de conditions environnementales et sociales de la production. Cela signifie que seront analysés prioritairement les conditions de travail, l'effet sur emploi, la non sous-traitance, l'absence de dividendes, la non présence dans les paradis fiscaux. Les avances remboursables ou garanties d'emprunt seront privilégiées sur les subventions. Les syndicats seront associés à l'évaluation des conventions.

Gestion financière -Comptabilité :

E-4. Comptez-vous rendre les finances communales transparentes? Comment allez-vous vous y prendre?

Propositions 3 ; 7 ; 8 ; 12 13 14 ; 20

Le budget municipal sera débattu avec les habitants et les budgets de secteur seront participatifs.

Des formations à la finance publique seront proposées, des médiateurs de l'informations municipales seront créés, afin d'accompagner les habitants dans ces processus de décision.

Enfin pour une plus grande transparence quotidienne, la ville s'engagera à rendre publiques les données publiques via l'open data, à faire exister un journal municipal avec une rédaction indépendante et à retransmettre les conseils municipaux en direct via Internet voire à les décentraliser occasionnellement.

Les groupes d'opposition à notre majorité seront associés à chaque commission et leurs moyens d'expression seront encouragés.

Marchés public / Partenariat public-privé:

F-1. Quels sont les 3 critères principaux sur lesquels vous basez vos décisions lors des marchés publics ?

Propositions 42 54 56 57 61 64 67

A chaque fois que cela sera possible nous nous appuierons sur l'expertise publique (laboratoires de recherche locaux par exemple) plutôt que privée. Puis nous nous assurerons des engagements réels de nos interlocuteurs en matière de RSE (favoriser le local, la qualité, la création d'emplois non délocalisables, la préservation de l'environnement).

Nous veillerons à préserver notre indépendance budgétaire (comme pour le choix du logiciel libre) et à éviter les intermédiaires financiers ayant une présence dans les paradis fiscaux.

F-2. Vous engagez-vous à inscrire dans le cahier des charges que les entreprises partenaires doivent démontrer ne pas avoir de comptes en banques ou de filiale dans les paradis fiscaux ?

Propositions 59 64

Nous nous engagerons pour qu'aucune aide publique en faveur d'entreprises ayant une présence dans des paradis fiscaux ne puisse exister.

Les accords bancaires ne seront conclus qu'avec des établissements ne présentant aucun lien, dans leur compte annuel, avec les paradis fiscaux.

F-3. Quelle place accordez-vous à la RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) ?

Propositions 58 59 61 64 65 70

Nous ferons de Grenoble un exemple à ce sujet (lutte contre l'emploi précaire et les horaires atypiques, effort pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, pour la formation des agents et pour l'égalité professionnelle et la parité).

Cette posture nous permettra d'être stricte avec nos partenaires en la matière.

- Nous favoriserons ainsi, via la Métro et avec le Conseil Général, les activités de recherche et d'innovation dans des domaines d'activités variés. Nous encouragerons la création d'un pôle indépendant d'évaluation des risques potentiels liés aux technologies.
- Nous accorderons des aides publiques en fonction d'analyse de critères sociétaux déterminés et en faveur de conditions de travail de qualité, d'emploi pérennes, de la non sous-traitance, de l'absence de dividendes et de la non présence dans les paradis fiscaux.
- les contrats de marchés publics encadreront le respect de ces mêmes critères par les partenaires.

F-4. Etes-vous prêt à demander à vos entreprises partenaires de signer un contrat pour qu'elles s'engagent à ne pas avoir recours à des travailleurs détachés ?

Proposition 59

Cette exigence entre dans le cadre des critères déterminés ci-dessus.

F-5. Aujourd'hui 5% des marchés publics nationaux sont attribués aux TPE et PME alors qu'elles représentent 55% de l'emploi salarié. Qu'en est-il à votre niveau local ? Est-ce que vous vous engagez à faire évoluer la situation?

Propositions 42 ; 57 ; 58 ; 59 ; 61

Via la commande publique et les critères de sélection des entreprises postulantes, nous favoriserons l'emploi local (comme pour l'approvisionnement de la restauration collective municipale, éventuellement le logiciel libre et à chaque fois que cela sera possible).

Communauté de communes :

G-1. Etes-vous favorable à la mise en place de règles limitant le dumping fiscal et foncier à l'échelle d'une communauté de commune ?

Propositions 112 ; 113 ; 115 ; 118 ; 120

Afin de limiter le dumping fiscal et foncier au niveau de l'agglomération nos propositions sont les suivantes :

- Mise en place de régies publiques d'agglomération et maintien d'une gestion publique des transports,
- Création d'un outil public de construction de logements locatifs et effort contre le manque de logements étudiant qui favorise la hausse des loyers et la spéculation immobilière. Veiller au respect des obligations réglementaires de 25% de logements sociaux par commune,
- Augmentation des moyens pour une maîtrise d'un aménagement du territoire équilibré (urbanisation, agriculture, espaces verts et bleus),
- Lutte pour la conservation des aides Etat contre l'augmentation de la fiscalité et pour obtenir la rénovation nationale du mode de calcul de l'imposition foncière.

Economie sociale et solidaire :

H-1. Quels soutiens et quels engagements prenez-vous pour la soutenir et la développer ?

Propositions 10 ; 16 ; 42 ; 56 ; 60 ; 62 ; 63 ; 81 ; 90

- Nous proposerons une nouvelle forme de soutien aux associations : un contrat d'objectif favorisant un partenariat stable en opposition aux subventions temporaires.

Chaque association sera associée, pour les domaines qui la concernent, à la gestion de projet de notre Ville.

Nous pérenniserons l'économie locale en priorisant les aides remboursables aux entreprises RSE et en accordant les marchés publics suivant des critères sociaux et environnementaux forts.

Nous favoriserons le développement des épiceries et paniers solidaires, des initiatives de partages de biens matériels, de salariés (via les pôles territoriaux de coopération économique), de l'habitat coopératif, des logements regroupés à services partagés, des projets d'échange de savoirs (SEL).

Nous expérimenterons l'épargne citoyenne pour des projets locaux et de reprise en coopératives d'entreprise, et la mise en place d'une monnaie locale avec abondement par la Ville afin de favoriser l'économie de proximité.

Nous inciterons aux échanges solidaires avec l'international (1% du budget du conseil municipal).

Conflit d'intérêt :

I-1. Déclarerez-vous publiquement tout conflit d'intérêt dans lequel une quelconque décision du Conseil Municipal vous placerait, vous ou vos proches ?

Oui.

Dans le même ordre d'idée, notre tête de liste, Eric Piolle, a déjà rendu publique sa déclaration de patrimoine.